

Envoyé : lundi 9 mars 2020 18:21

À : CME

Objet : MESSAGE DU PRESIDENT DE LA CME : CME DU 10 MARS 2020

Chères et chers collègues,

L'épidémie de coronavirus semble progresser rapidement, à ce jour, 20 soignants de l'AP-HP ont été déjà été contaminés, d'autres sont en cours de test. Dans ce contexte qui nous oblige à prendre toutes les mesures qui peuvent contribuer à limiter la propagation de l'épidémie, à protéger les professionnels de santé et à mobiliser le maximum des personnels médicaux et paramédicaux, il ne m'apparaît pas raisonnable de réunir plus de 90 médecins dans la salle des instances dans les conditions d'exiguïté que vous connaissez.

Il me paraît toutefois important de maintenir la réunion de notre CME demain 10 mars afin d'échanger sur la situation exceptionnelle à laquelle nous faisons face dans ses deux volets : prise en charge du coronavirus, d'une part, tension sur les personnels paramédicaux, d'autre part. Je vous propose par conséquent que, **chaque collègue de la CME n'envoie qu'un seul représentant à la séance**. Merci aux membres de chaque collège de s'entendre pour désigner l'un des leurs et de me faire connaître par mail son nom. Je propose que pour les gouvernances des CMEL un seul représentant soit désigné, PCMEL, VPCMEL ou représentant HU.

Nous allons voir s'il est possible d'organiser une prise de parole par téléphone (dans ce cas, le numéro vous sera communiqué par mail d'ici demain) mais, vu le nombre de membres de la CME, il est préférable que vous communiquiez **par Whatsapp** (un groupe par collège serait une bonne option) **ou par mail** ce qui permettra la participation de tous en cours de séance.

L'ordre du jour sera réduit aux points 1 et 2 : informations du président et point sur le coronavirus. Les points suivants sont reportés.

Toutefois, sauf opposition de l'un d'entre vous, et sauf candidatures de dernière minute (que vous voudrez bien me faire connaître, le cas échéant), je vous propose de ne pas retarder la nomination des représentants de la CME dans diverses instances et la désignation des présidents et vice-présidents de sous-commission restant à nommer, dont vous trouverez la liste des candidats en pièce jointe. En l'absence d'opposition de votre part ou de candidature de dernière minute, je ferai donc adopter ces désignations par les membres que chaque collège de la CME aura délégués pour assister à la séance.

Les avis en séance restreinte sont également maintenus, les échéances qui nous sont imposées ne permettant pas de les retarder.

Dans l'éventualité où les conditions sanitaires n'auraient pas évolué de façon notable d'ici la prochaine CME prévue le 7 avril, nous profitons du mois qui vient pour prévoir l'organisation d'une CME en visio-conférence.

Bien cordialement,

P^r Rémi Salomon

Président de la CME de l'APHP